



44^{ème} COLLOQUE de l'association DROIT & COMMERCE

Deauville

Vendredi 22 mars après-midi et samedi 23 mars 2019

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION DANS LA VIE DES AFFAIRES

Direction scientifique :
Monsieur Jacques MESTRE
Professeur des facultés de droit

Les juristes du droit des affaires ont-ils encore le temps de réfléchir sereinement ? La question est sans doute provocatrice, et pourrait être formulée de manière moins abrupte : l'heure est-elle encore à la construction de stratégies à long terme, voire simplement à moyen terme ? Si ces interrogations méritent, à tout le moins, d'être soulevées, c'est que le rythme de la vie économique et sociale ne cesse de s'accélérer et que l'extraordinaire développement contemporain des technologies dites... du futur rajoute naturellement à ce phénomène bien actuel ! A tel point que si deux nouveaux mots ont fait leur apparition tant dans les évolutions récentes de notre droit des affaires que dans le panel des qualités attendues des juristes d'affaires, ce sont bien ceux de réactivité et d'adaptation !

Réactivité en droit des contrats, depuis les pouvoirs unilatéraux désormais ouverts au contractant jusqu'au smart contract, mais aussi en droit des sociétés, en droit social ou encore en droit des entreprises en difficulté où l'urgence dicte le plus souvent la vie de nos entreprises et impose d'adapter des projets ou des plans à une évolution brutale des marchés ou des circonstances extérieures. Réactivité également dans la conduite des procédures, notamment de référé ou arbitrales, et que l'on retrouve encore placée au cœur des exigences nouvelles de la compliance.

Mais en même temps, comment concilier ces contraintes de l'immédiat avec le besoin que ressent tout juriste de préserver, autant que faire se peut, l'avenir ? La technique contractuelle offre-t-elle ici des ressources particulières ? Et qu'en est-il, au lendemain de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 mettant l'Etat au service d'une société de confiance, d'un droit à une seconde chance, qui permettrait de revenir sur des décisions de fond ou encore sur des options procédurales déjà en cours ?

Telles sont les principales questions, essentielles mais aussi très concrètes, qui seront abordées lors du prochain colloque de Droit et Commerce, avec le souci de faire le point, de confronter des expériences et de suggérer des solutions d'équilibre.

Renseignements et inscriptions :
Madame Isabelle AUBARD

74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS – Tel/Fax : 01 46 28 38 37

Email : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Site de l'association : www.droit-et-commerce.org

Ce colloque sera validé pour 12h au titre de la formation professionnelle continue des avocats
Colloque éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables

Une attestation de présence au titre de la formation continue sera remise aux participants à l'issue du colloque (elle sera directement adressée par nos soins, à l'Ordre, pour les avocats inscrits au barreau de Paris)

Vendredi 22 mars 2019

12h30

Déjeuner buffet au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

Accueil des participants à partir de 14h

Travaux : Salon « Le Deauville » de l'hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h30 à 18h30

Présidence de Monsieur Jean-Luc STOESSLÉ

Premier président de la cour d'appel de Caen

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Madame Gachucha COURRÉGÉ

Présidente de l'association Droit & Commerce

1. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Jacques MESTRE

Professeur des facultés de droit

2. REGARD D'UN DIRIGEANT D'ENTREPRISE SUR LES RYTHMES DE LA VIE DES AFFAIRES

Monsieur Rodolphe SAADE

Président directeur général du groupe CMA CGM

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION, DES OPPORTUNITÉS

3. LA RÉACTIVITÉ EN DROIT CONTEMPORAIN DES CONTRATS : DES RÉACTIONS UNILATÉRALES AU SMART CONTRACT

Monsieur Dimitri HOUTCIEFF

Professeur à l'université de Paris- Saclay

Pause

4. L'EXPLOITATION JUDICIAIRE DE L'URGENCE (LA PRÉCONSTITUTION DE PREUVE (art.145 CPC), L'UTILISATION DE LA PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ DANS LA VIE DES SOCIÉTÉS...)

Monsieur Bruno CAVALIÉ

Avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles

5. LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES EN DROIT DU TRAVAIL : RÉACTIVITÉ, ADAPTATION, SÉCURITÉ

Monsieur Jean-Charles GUILLARD

Avocat au barreau de Paris

Discussion avec la salle

20h : Dîner de gala

au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

(Tenue de cocktail)

Samedi 23 mars 2019

Matinée de 9h à 12h30

Présidence de Madame Agnès MOUILLARD

Présidente de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION, ÉGALEMENT DES DEVOIRS

6. LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LE TRAITEMENT À L'ÉVOLUTION DES DIFFICULTÉS DE L'ENTREPRISE

Monsieur Bernard BOUQUET
Avocat au barreau de Marseille

7. LA PASSIVITÉ, SOURCE DE RESPONSABILITÉS ET DE DÉCHÉANCES EN DROIT DES AFFAIRES

Madame Maud LAROCHE
Professeur à l'université de Rouen

Pause

8. RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION AU CŒUR DES EXIGENCES DE LA COMPLIANCE

Madame Béatrice PARANCE
Professeur à l'université de Vincennes – Saint Denis (Paris VIII) - Membre de la commission nationale déontologie et alertes santé-environnement

9. LA RÉACTIVITÉ DE L'INSTANCE ARBITRALE : UN DEVOIR POUR TOUS, PARTIES ET CONSEIL ?

Monsieur Thomas CLAY
Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Université de Paris I) – Avocat au barreau de Paris

Discussion avec la salle

12h30

Déjeuner au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h à 17h

Présidence de Monsieur Paul-Louis NETTER

Président du tribunal de commerce de Paris

RÉAGIR, S'ADAPTER MAIS AUSSI CONSIDÉRER L'AVENIR...

10. PEUT-ON PRÉSERVER CONTRACTUELLEMENT L'AVENIR ? (CLAUSE DE SUSPENSION, DÉLAI DE RÉFLEXION, STIPULATION DE CONDITIONS...)

Monsieur Philippe SUMEIRE

Directeur juridique et secrétaire du conseil d'administration SEB SA

Président de la commission Rhône-Alpes-Auvergne du cercle Montesquieu

11-12. EXISTE-T-IL UNE SECONDE CHANCE DANS LA VIE DES AFFAIRES ?

ASPECTS DE FOND (changement ultérieur de comportement, invocation d'une erreur, réhabilitation...)

Madame Marie-Eve PANCRAZI

Professeur à l'université d'Aix- Marseille

ASPECTS DE PROCÉDURE (évolution des demandes, saisine d'une autre juridiction...)

Madame Natalie FRICERO

Professeur à l'université de Nice-Côte d'Azur

Discussion avec la salle

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Monsieur Hugo BARBIER

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

CLÔTURE

Les actes du colloque seront publiés par les éditions Lextenso à la revue la Gazette du Palais

Hébergement

Hôtel Royal Barrière de Deauville

Adresse : Boulevard Eugène Cornuché -14800 Deauville

Travaux

Hôtel Royal Barrière de Deauville – Salon Le Deauville

Repas

Restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal Barrière de Deauville

Bulletin d'Inscription

Ce bulletin est également mis en ligne sur le site : www.droit-et-commerce.org

Colloque des 22 et 23 mars 2019

A retourner impérativement avant le 5 mars 2019 à :

**Isabelle AUBARD – 74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS
isabelle.aubard@droit-et-commerce.org - Tel: 01 46 28 38 37 – Fax: 09 51 74 02 77
accompagné du règlement**

Merci de remplir ces lignes intégralement, elles serviront à renseigner la liste des participants

Nom : Prénom :

Profession/Titre :

Si avocat : vous êtes inscrit au Barreau de Paris : OUI ou au Barreau de :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Portable : Fax :

Email :

**participera au colloque des 22 et 23 mars 2019
et sera accompagné(e) de :**

Nom : Prénom :

Lignes ci-dessous à remplir si la seconde personne partageant la chambre participe aux travaux

Profession/Titre :

Si avocat : vous êtes inscrit au Barreau de Paris : OUI ou au Barreau de :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Portable : Fax :

Email :

Si vous choisissez une inscription au séminaire avec hébergement à l'hôtel du congrès : Dans le cas où l'accompagnant participe aux travaux, un supplément de 180€ est à rajouter aux tarifs indiqués au verso
Accompagnant participera aux travaux OUI NON
selon les modalités suivantes (voir au verso)

Utilisera (ont) le car entre la gare de Deauville et l'hôtel Royal

à l'arrivée à Deauville du train de Paris le vendredi 22 mars à 10h59(*) (Départ de Paris gare Saint-Lazare à 8h44, changement à Lisieux entre 10h26 et 10h37)

au départ de l'hôtel Royal pour la gare de Deauville le samedi 23 mars pour le train de 18h11(*) (Arrivée à la gare Paris Saint-Lazare à 20h23).

(*) Horaires donnés par la SNCF lors de l'impression de ce document et susceptibles d'être modifiés de quelques minutes d'ici la date du colloque.

Désire (nt) recevoir un fichet SNCF accordant 20% de réduction sur l'aller-retour Paris Deauville aux dates du colloque et horaires de votre choix. Utilisable en 1^{er} et 2^{cd} classes.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, ce colloque est validé au titre de la formation professionnelle des avocats. Il est également susceptible d'être éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables. Une attestation de présence sera remise sur place, à titre justificatif. Pour les avocats inscrits au barreau de Paris, l'enregistrement de votre présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre.

L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DE SON RÈGLEMENT À L'ORDRE DE EURL DROIT ET COMMERCE

Les prix figurant sous la colonne « **Tarif préférentiel** » s'appliquent uniquement aux membres de l'association Droit et Commerce ainsi qu'à leur conjoint.

Séminaire seul <u>sans hébergement ni repas</u> (prix <u>TTC</u> par personne)	tarif normal	tarif préférentiel	(*) étudiant ou avocat moins de 5 ans de Barreau
Vendredi après-midi et samedi	<input type="checkbox"/> 300€	<input type="checkbox"/> 270€	<input type="checkbox"/> 195€

Séminaire <u>sans hébergement avec repas</u> (prix <u>TTC</u> par personne)	tarif normal	tarif préférentiel	(*) étudiant ou avocat moins de 5 ans de Barreau
Séminaire + le déjeuner et dîner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 520€	<input type="checkbox"/> 470€	<input type="checkbox"/> 425€
Séminaire + dîner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 460€	<input type="checkbox"/> 415€	<input type="checkbox"/> 375€
Séminaire + déjeuner du vendredi et déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 395€	<input type="checkbox"/> 360€	<input type="checkbox"/> 325€
Séminaire + déjeuner samedi	<input type="checkbox"/> 340€	<input type="checkbox"/> 310€	<input type="checkbox"/> 280€

(*) **Un tarif « spécial »**, pour le séminaire sans hébergement à l'hôtel Royal, est accordé aux étudiants ainsi qu'aux jeunes avocats de moins de 5 ans de barreau, sur envoi d'un justificatif accompagnant l'inscription.

Séminaire <u>avec hébergement à l'hôtel du congrès : l'hôtel Royal</u> (prix <u>TTC</u>)	TARIF NORMAL - <u>TTC</u>		TARIF PRÉFÉRENTIEL <u>TTC</u>	
	Chambre 1 personne	2 personnes Chambre double	Chambre 1 personne	2 personnes Chambre double
Adresse : Boulevard Eugène Corniché -14800 Deauville				
Du vendredi matin au samedi après-midi (Déjeuner et dîner du vendredi et déjeuner du samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 750€	<input type="checkbox"/> 1 105€	<input type="checkbox"/> 680€	<input type="checkbox"/> 1 005€
Du vendredi après-midi au samedi (dîner du vendredi et déjeuner samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 690€	<input type="checkbox"/> 985€	<input type="checkbox"/> 625€	<input type="checkbox"/> 895€
Du vendredi soir <u>après dîner</u> au samedi (déjeuner samedi inclus)	<input type="checkbox"/> 575€	<input type="checkbox"/> 750€	<input type="checkbox"/> 520€	<input type="checkbox"/> 680€

Nuit supplémentaire jeudi à vendredi petit déjeuner inclus			<input type="checkbox"/> 232€	<input type="checkbox"/> 266€
Nuit supplémentaire samedi à dimanche petit déjeuner inclus			<input type="checkbox"/> 232€	<input type="checkbox"/> 266€

Supplément chambre vue mer 80€ par nuit : soit €

Le nombre de ces chambres étant limité, elles seront affectées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Ci-joint le montant de la (des) participation(s).

Séminaire : = €
+ supplément (180€) si l'accompagnant participe aux travaux du séminaire = €
+ supplément chambre vue mer ou vue partiel mer (80€ par nuit) = €
Soit total = €

en chèque à l'ordre de l'EURL DROIT et COMMERCE

Pour un règlement par virement : merci de contacter Mme Aubard (*)

(*) Attention, les coordonnées bancaires de l'EURL ont changé

Une facture acquittée (faisant ressortir la T.V.A.) vous sera adressée après réception de votre règlement

Si l'adresse de facturation est différente :

Société :
Adresse :
Tel/Fax :

Date :

Signature :

NB : Toute inscription annulée dans les 5 jours précédant le début de la manifestation ne sera pas remboursée. Pour toute annulation, des frais d'annulation seront prélevés.